

Département de Maine et Loire
Arrondissement d'Angers
Commune de JARZE VILLAGES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 juillet 2022**

Convocation du 12 juillet 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 14

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 20 juillet 2022.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEAUDOIN J.P, HEUVELINE, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, BELLARD, EDIN, JOBERT, GERFAULT, LUCIEN, LE MARREC.

Absents excusés : Mr Cédric JOUSSAUME donne pouvoir à Mme Sylvie HEUVELINE
Mr Dominique CHAPON donne pouvoir à Mme Elisabeth MARQUET
Mme Vanessa CULLERIER
Mme DESPLATS Raphaëlle
Mme Nadine LINARD
Mr Michel GUILLEUX
Mme Audrey ORIEUX donne pouvoir à Mme Jennifer JOBERT
Mme MAUXION Anita

Absents : Mme LOISON Katy
Mr CONGNARD André
Mme LENOGUE Patricia
Mr TUFFIER Jérôme
Mme BEAUDOIN Pauline

Convocation : 12/07/2022

Affichage : 21/07/2022

Secrétaire de séance : Mr Michel COURCELLE

**OBJET : VENTE DE LA BOUCHERIE A LA SARL PLAISIRS SAVEURS ET TRADITIONS
SUITE A LA FIN DU CREDIT BAIL**

Madame le Maire rappelle que lors de sa séance du 2 juin 2009, le Conseil Municipal de Jarzé avait décidé de signer un crédit-bail avec la SARL Plaisirs Saveurs et Traditions pour une durée de 13 années, pour l'immeuble situé 35 Grand'rue à Jarzé, afin d'y exercer une activité de commerce d'alimentation (boucherie).

Ce bail, signé le 30 août 2010, pour une durée de 13 ans mais qui a commencé à compter rétroactivement du 1^{er} juillet 2009 s'est terminé le 30 juin 2022.

VU la régularisation du contrat d'origine du 30 août 2010 pour une durée de 13 ans par devant acte reçu par Maître Jean-Yves LENAIN, conclu entre la COMMUNE DE JARZE et la SARL dénommée PLAISIRS SAVEURS TRADITIONS,

VU la réalisation de l'ensemble des conditions prévues aux termes du contrat du 30 août 2010 et notamment en ce qui concerne le versement des loyers stipulés audit acte,

VU la volonté de la commune en qualité de crédit bailleur de vendre au crédit-preneur le bien immobilier situé à JARZE-VILLAGES (49140), 35 Grande rue – JARZE (immeuble consistant en une maison à usage de commerce et d'habitation cadastré AB 134 et AB 135) moyennant le prix résiduel de 124 € dont quittance sera donnée à l'acte,

Sachant que cette vente interviendra aux charges et conditions d'usage en la matière mais avec dispense expresse de réaliser l'ensemble des diagnostics techniques immobiliers donc sans dispense de garanties à ce sujet de la commune en sa qualité de vendeur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son Adjoint, à recevoir l'acte par Maître Anne-Claude BAVIERE, notaire à BAUGE-EN-ANJOU et à le signer.

Certifié conforme,

Le Maire, Elisabeth MARQUET.

